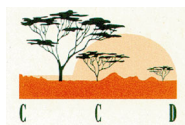


**REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE  
SECRETARIAT EXECUTIF**

=====



**DEUXIEME RAPPORT NATIONAL DU NIGER  
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD**



**AVRIL 2002**

## TABLE DE MATIERES

	PAGES
<b>SIGLES</b> .....	4
<b>RESUME DU RAPPORT NATIONAL</b> .....	5
<b>INTRODUCTION</b> .....	12
<b>I) STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET /OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	13
<b>II) MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION</b> .....	15
2.1. Cadre institutionnel et son fonctionnement .....	15
2.2. Coordination et harmonisation .....	17
<b>III) PROCESSUS PARTICIPATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION</b> .....	17
<b>IV) PROCESSUS CONSULTATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL ET DE L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LES PAYS DEVELOPPES PARTIES ET LES AUTRES ENTITES INTERESSEES</b> .....	18
4.1 Degré de participation des partenaires internationaux .....	18
4.2 Processus informel de consultation et d'harmonisation des actions entre pays partenaires .....	20
<b>V) MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX, NOTAMMENT POUR AMELIORER LE CLIMAT ECONOMIQUE, POUR CONSERVER LES RESSOURCES NATURELLES, POUR AMELIORER L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PHENOMENE DE LA DESERTIFICATION ET POUR SURVEILLER ET EVALUER LES EFFETS DE LA SECHERESSE</b> .....	21
5.1. Diagnostic adéquat des expériences passées .....	21
5.2. Programmes techniques et projets fonctionnels et intégrés de lutte contre la désertification élaborés. ....	22
<b>VI) RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET AIDE</b>	

<b>FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE RECUES ET REQUISES, AVEC INDICATION DES BESOINS ET DE LEUR ORDRE DE PRIORITE .....</b>	<b>23</b>
6.1. Mécanismes de financement arrêtés .....	23
6.2. Financement requis et acquis pour le PAN/LCD-GRN .....	24
6.3. Coopération technique développée .....	25
<b>VII) EXAMEN DES REPERES ET INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ACCOMPLIS ET EVALUATION DE CEUX-CI .....</b>	<b>26</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>28</b>
<b>PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES .....</b>	<b>29</b>

**SIGLES**

ASAPI	Appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCD	Convention sur la lutte contre la désertification
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CILSS	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COP	Conférence des parties
CTPD	Coopération Technique entre pays en développement
DAP	Document d'Appui au Programme
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de développement
FNE	Fonds national de l'environnement
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
INRAN	Institut national de recherche agronomique du Niger
IRD	Institut de Recherche en développement
LCD	Lutte contre la désertification
MHE	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
ONC	Organe National de Coordination
ONG	Organisation non gouvernementale
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC	Programme d'Action Communautaire
PAFAGE	Projet d'Appui à la Formation et d'Assistance en Gestion de
l'Environnement	
PAFN	Projet d'Aménagement des forêts Naturelles
PAN-LCD/GRN	Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles
PIE	Programme de l'Investissement de l'Etat
PNGSA	Programme National Global de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNEDD	Plan national de l'environnement pour un développement durable
RIOD	Réseau International des ONGs sur la Désertification
SID	Système d'information sur la désertification
SDR	Stratégie de développement Rural
SOSA	Stratégie Opérationnelle de Sécurité alimentaire
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UTA/DE	Unité Technique d'Appui /Direction de l'Environnement

## **RESUME DU RAPPORT NATIONAL**

## **I. STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET /OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Depuis d'élaboration de son premier rapport national en Mai 1999, la situation socioéconomique et environnementale du Niger n'a pas fondamentalement changé, notamment au plan des stratégies et priorités. Néanmoins on note des progrès significatifs avec l'adoption par le Gouvernement en Conseil des Ministres du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable et du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification/Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) respectivement en avril 2000 et décembre 2000.

Eu égard à la situation d'extrême pauvreté que connaissent les populations nigériennes, notamment rurales, et aux liens qui existent entre la pauvreté et la désertification, le Gouvernement a inscrit la mise en œuvre de son PAN dans le cadre du processus de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui sera le cadre unique de référence devant régir désormais les rapports du Niger avec ses partenaires au développement dans toute action de lutte contre la pauvreté. La SRP est entrain d'être complétée à travers le processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui en est une composante à part entière.

La SDR a pour but de préciser et de renforcer la place du secteur rural dans la SRP. Elle vise également l'intégration cohérente de toutes les stratégies existantes ou en cours d'élaboration et une meilleure coordination des interventions dans le monde rural.

En effet, la SDR a été essentiellement fondée sur les orientations de la politique économique et environnementale du pays.

Le PAN/LCD-GRN et bon nombre de documents cadres, plans et programmes répertoriés et ressortis dans le premier rapport du Niger ont servi de base au processus de la SDR. D'autres outils stratégiques, plans et programmes renfermant des priorités nationales et d'importantes mesures en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets des sécheresses ont été utilisés dans l'exercice d'élaboration de la SDR. Entre autres on peut retenir :

- La stratégie de croissance agricole durable (adoptée en décembre 1999) : elle est axée sur la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles;
- La stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire pour le Niger (SOSA) : élaborée en août 2000 cette stratégie intéresse particulièrement la gestion des ressources naturelles, l'amélioration et la diversification des productions rurales;
- Le schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger qui vise dans sa composante environnement l'amélioration et le maintien du potentiel productif;
- La stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement : outre la lutte contre la dégradation des terres (80.000 ha sont perdus chaque année) cette stratégie envisage la promotion de l'irrigation privée à faible coût et avec maîtrise totale de l'eau;
- La stratégie de développement de la production de la gomme arabique : elle vise l'organisation du soutien au développement de la filière de la gomme arabique ;

- La politique du Niger en matière de population : cette politique est élaborée en 1992 pour servir d'outil au Gouvernement en vue d'établir la concordance entre le croît démographique qui est de 3,3% et la croissance économique (1,9%) nettement inférieure ;
- La stratégie nationale en communication environnementale : cette stratégie est en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en œuvre du Projet DAP/PNEDD ;
- Le document cadre de relance du secteur de l'élevage : adopté en mars 2002 ce document prévoit la mise en œuvre d'un programme d'aménagement de l'espace pastoral et de renforcement de la sécurisation de la zone pastorale et l'élaboration d'un code pastoral ;
- Le programme national global de sécurité alimentaire (PNGSA) : il est en cours d'élaboration ; il traite des questions institutionnelles de la sécurité alimentaire et présente les aspects de production, de préservation et d'amélioration du capital productif comme étant des axes prioritaires au même titre que la prévention et l'atténuation des crises alimentaires et écologiques;
- Le programme spécial du Président de la République qui prévoit entre 2000 et 2002 de traiter 2000 hectares de bassins versants ;
- Le programme de traitement de koris le long du fleuve Niger, de Niamey à la frontière du Mali , soit 200 km environ (étude en cours de réalisation) ;
- Programme d'identification des sites aménageables dans le cadre de la mobilisation des eaux de ruissellement et de protection d'environ 400.000 ha de bassins versants dans sept (7) bassins hydrologiques du Niger .

## **II. MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION**

### **2.1.Cadre institutionnel et son fonctionnement**

Afin de mieux impliquer la communauté scientifique dans le fonctionnement du CNEDD à l'instar de celle enregistrée vis à vis de la société civile le Gouvernement a revu la répartition des tâches au niveau de cette institution à travers le Décret N°2000-272/PRN/PM du 4 août 2000 sans pour autant modifier dans le fond les autres aspects de la gestion de cette institution.

C'est ainsi que la société civile est membre à part entière au CNEDD (2/3 des membres) et occupe la troisième vice-présidence.

Au cours de la même année 2000 le Gouvernement a voulu marqué l'importance de l'environnement et de la lutte contre le phénomène de la désertification en créant un ministère à part entière devant s'occuper du pilotage entre autre de la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN. Mais après 21 mois de fonctionnement ce ministère fût fusionné avec celui des ressources en eau sans que les attributions du volet Environnement ne soient changées.

### **2.2.Coordination et harmonisation des interventions**

La coordination et l'harmonisation des interventions en matière de lutte contre la désertification se feront désormais sur la base de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger et de celle de développement rural qui renforcent les mesures institutionnelles et organisationnelles mises en place à l'issue du processus PNEDD.

Relativement à la décentralisation de l'ONC on note la mise en place de deux structures de l'organe dans les régions de Zinder et de Tillabéri. Les six autres CRDD seront mis en place avec l'appui de la coopération italienne et du PNUD.

Au plan législatif et réglementaire les réformes se poursuivent et le problème de vulgarisation des textes connaîtra un début de solution avec la finalisation de la stratégie nationale de communication et de l'utilisation effective des radios régionales et locales qui existent. Les commissions foncières mises en place dans de nombreuses collectivités serviront d'outils d'application cohérente du code rural.

### **III. PROCESSUS PARTICIPATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION**

A la faveur des processus de décentralisation et de démocratisation, on participe de plus en plus à l'émergence de groupes d'acteurs organisés autour des actions de lutte contre la désertification. Cette approche de l'Etat visant à intégrer la participation de la société civile et les populations dans la conception et la mise en œuvre des actions de LCD démontre sa volonté à léguer désormais certaines de ses prérogatives dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Conscient des limites de ses capacités d'intervention, l'Etat a privilégié le processus participatif dans la mise en œuvre des actions de la LCD avec comme objectifs principaux la sécurisation des systèmes de production par l'accroissement des productions économiques, la protection des ressources naturelles et la maîtrise locale du développement.

Cette réforme a été matérialisée par une plus grande responsabilisation de la population, notamment les femmes et les jeunes, qui constituent aujourd'hui le principal pilier de développement à la base. L'exemple du projet Keita en est une illustration .

Pour atteindre ces objectifs, le Niger a besoin d'une stratégie de communication environnementale. Cette stratégie est aujourd'hui en cours d'élaboration sous financement du PNUD à travers le DAP-PNEDD. Pour sa part le Ministère de la communication s'attèle à adopter la stratégie nationale de communication.

### **IV. PROCESSUS CONSULTATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION ET DE L'ACCORD DE**

## **PARTENARIAT AVEC LES PAYS DEVELOPPES PARTIES ET LES AUTRES ENTITES INTERESSEES**

### **4.1. Degré de participation des partenaires internationaux**

Outre les mécanismes consultatifs soulignés dans le premier rapport national du Niger, on relève d'autres dispositifs institutionnels mis en place en vue de faciliter la concertation des partenaires internationaux et acteurs nationaux pour mener une lutte efficace contre la désertification au Niger. Il s'agit des commissions mixtes de coopération, des conférences de table ronde et des fora.

#### ***4.1.1. Mécanisme consultatif bilatéral***

Les commissions mixtes de coopération qui constituent le principal mécanisme consultatif mis en place par le Niger avec certains partenaires bilatéraux ont fait l'objet de 1968 à 1998 de 25 accords auxquels il convient d'ajouter 3 consultations bilatérales. Les sessions de ces commissions mixtes ont été les occasions de la signature de la plupart des accords relatifs à la lutte contre la désertification.

#### ***4.1.2. Mécanisme consultatif multilatéral***

Le mécanisme consultatif multilatéral englobe les conférences de table ronde et les fora.

- Les conférences de table ronde qui constituent un cadre d'instauration d'un dialogue continu portant sur les politiques, les stratégies et programmes économiques dont le PAN-LCD/GRN ;
- Les tables rondes sectorielles qui ont permis au Niger de passer en revue avec ses partenaires plusieurs stratégies, plans ou programmes dont :
  - ✓ la SRP qui comme on l'a vu intègre les stratégies sectorielles ;
  - ✓ le secteur privé (conférence tenue en 2000 avec la BOAD et la France comme Chef de file);
  - ✓ le secteur eau (décembre 2000 avec la Suisse comme chef de file);
  - ✓ l'environnement et la lutte contre la désertification (non encore tenue mais prévue en 2002 avec l'Italie comme chef de file).

- Les fora

Les fora sont organisés généralement pour la validation de certains programmes ou projets qui requièrent la participation des partenaires ou pour l'examen d'un aspect relatif à la coopération avec des acteurs nationaux. On peut noter en l'espèce :

- ✓ Le forum de validation du PAN-LCD/GRN ;
- ✓ Le forum de validation du FNE;
- ✓ Le forum de validation du rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 préparatoire à la réunion de Johannesbourg (Rio+10);
- ✓ Le forum des ONG.



### **4.1.3. Les accords de partenariat**

Les accords de partenariat sont signés, ratifiés et appliqués dans le cadre de la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale. Plusieurs accords relatifs à la lutte contre la désertification méritent d'être évoqués en dehors de ceux cités dans le premier rapport national du Niger. La liste n'est pas exhaustive.

#### **Au plan bilatéral**

- a) Accord entre le Niger et l'Italie portant sur le Programme d'Appui à la Formation sur la gestion de l'environnement signé le 23 mai 2001 pour environ 400 millions de FCFA ;
- b) Renforcement de la présence de l'Allemagne dans les régions de Tahoua et Tillabéri suite aux consultations nigéro-allemandes de février 2002 ;
- c) le Royaume du Maroc avait envisagé de dépêcher une mission de 20 mars au 04 avril 2002 pour relancer l'accord bilatéral sur la lutte contre la désertification signé en 1998.

#### **Au plan multilatéral**

- a) Accord de financement multilatéral signé en 2001 entre le Niger , l'Italie et le Secrétariat Exécutif de la CCD relatif à l'appui institutionnel au CNEDD portant sur 819.761.713 F CFA ;
- b) Signature entre l'Union Européenne et le Niger du 9 ème FED le 26 mars 2002 pour une enveloppe d'environ 233 milliards de F CFA dont une grande majorité sera affectée au développement du secteur rural;
- c) Le conseil d'administration de la Banque Mondiale a approuvé le 19 mars 2002 un Accord de crédit de développement d'un montant de 38,72 millions de dollars US pour la promotion de l'irrigation privée.

### **4.2. Processus informel de consultation et d'harmonisation des actions entre pays partenaires**

Pour la mise en oeuvre de la CCD comme d'ailleurs pour bien d'autres activités, les partenaires du pays continuent à se concerter d'une manière informelle avant de prendre certaines décisions, notamment celles relatives au financement.

La circulation de l'information entre ces pays partenaires et le Secrétariat Exécutif du CNEDD (ONC) se fait à travers des échanges de notes d'information et de rapports d'une part et de réunions techniques d'autre part.

La fréquence des réunions entre les partenaires de coopération et le Niger n'est pas encore déterminée. Il est prévu dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet d'appui Institutionnel de l'Italie au CNEDD la création d'un comité de concertation Etat/Donateur. Mais il est heureux de constater la permanence de la disponibilité de ces partenaires.

## **V. MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX, NOTAMMENT POUR AMELIORER LE CLIMAT ECONOMIQUE, POUR CONSERVER LES RESSOURCES NATURELLES, POUR AMELIORER L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PHENOMENE DE LA DESERTIFICATION ET POUR SURVEILLER ET EVALUER LES EFFETS DE LA SECHERESSE**

Des progrès significatifs ont été notés dans le cadre du combat de la désertification depuis le premier rapport national. Ainsi, le Niger s'est doté de son PAN-LCD/GRN qui a été adopté par le gouvernement en décembre 2000 . De nouveaux projets et programmes ont vu le jour et s'ajoutent à la liste de ceux cités dans le premier rapport national (ASAPI , PAFN , PAC , Projet mobilisation des eaux de ruissellement, Projet relance de la gomme arabique, etc.).

Des textes réglementaires relatifs à la LCD sont en voie de finalisation conformément aux recommandations de la loi cadre sur l'Environnement ( Cas du fonds national de l'environnement, textes complémentaires à la loi cadre... ) .

## **VI. RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET AIDE FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE RECUES ET REQUISES, AVEC INDICATION DES BESOINS ET DE LEUR ORDRE DE PRIORITE**

En plus des mesures citées dans le premier rapport national, il faut relever que le gouvernement du Niger a pris les mesures d'assainissement des finances publiques et celles d'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaire.

- En ce qui concerne les finances publiques, il s'agit de la mise en place d'un nouveau mécanisme du rythme de consommation des crédits de fonctionnement et du renforcement du suivi régulier de l'exécution budgétaire.
- Pour ce qui est de l'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaires, les mesures prises sont :
  - la mise en place d'un cadre de dépense à moyen terme (CDMT) qui est un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques. Il définit le cadre dans lequel les ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la préparation et l'emploi de leurs ressources. Il s'agit en fait de mettre en place un système de répartition des ressources plus conformes aux priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles.
  - La modernisation des méthodes de préparation et de planification par la détermination des allocations budgétaires en fonction des critères économiques et financiers conformément au CDMT.
  - La rationalisation de l'exécution budgétaire à travers la simplification de la chaîne de dépenses, la réforme du marché publique et la réforme de la fonction publique.
- L'amélioration de la gestion budgétaire par la réforme de la procédure de la comptabilité publique et l'amélioration de la procédure de délégation de crédit.

En outre, le programme d'investissement de l'Etat (PIE) pour la période 2001-2003 reflète la priorité accordée par le gouvernement au secteur du développement rural (LCD comprise) qui représente 23% contre 19% dans le PIE précédent. Au cours des années 2000 et 2001, l'Etat a investi au titre des campagnes dites de reboisement respectivement 800 millions de FCFA et 500 millions de FCFA pour appuyer l'exécution des actions de production des plants, de récupération des terres dégradées, de fixation de dunes et de reboisement.

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, des accords d'assistance technique et de partenariat ont été signés et ratifiés par le Niger tant avec des pays africains et autres pays du Sud qu'avec des pays du Nord, mais aussi des organismes régionaux et internationaux spécialisés dans le domaine .

S'agissant de la coopération technique bilatérale, outre les accords contenus dans le premier rapport national, il faut retenir :

- l'accord entre le Niger et l'Italie portant sur le Programme d'appui à la formation en aménagement et gestion de l'Environnement (PAFAGE) signé le 23 mai 2001 pour un montant d'à peu près de 400 millions de FCFA
- Suite aux consultations bilatérales nigéro-allemandes tenues en février 2002, l'Allemagne a décidé de renforcer sa présence dans les zones de Tahoua et Tillabéry
- Le Royaume du Maroc a prévu de dépêcher une importante mission pour relancer l'accord bilatéral sur la lutte contre la désertification. Cette mission, prévue du 20 mars au 04 avril 2002 a été reportée à une date ultérieure.

Sur le plan multilatéral, il faut citer :

- l'accord de financement multilatéral signé en 2001 entre la République du Niger, l'Italie et le Secrétariat exécutif de la CCD relatif à l'appui institutionnel au Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) portant sur un montant de 819.761.713 FCFA
- Signature du 9<sup>ème</sup> FED le 26 Mars 2002 entre l'Union Européenne et le Niger pour un montant de 233 milliards destinés essentiellement au financement du secteur agricole ( élevage, Environnement, Hydraulique). Il est à souligner que le 8<sup>ème</sup> FED a consacré 27% de l'enveloppe à l'Environnement et à la lutte contre la désertification.
- L'accord de crédit de développement d'un montant de 38,72 millions de dollars relatif à la promotion de l'irrigation privée approuvé le 19 Mars 2002 par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale.
- L'accord de financement signé le 15 Septembre 2000 entre le Niger et la FAO portant sur l'appui à la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique d'un montant de 290.000 \$ U.S.

## **VII. EXAMEN DES REPERES ET INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ACCOMPLIS ET EVALUATION DE CEUX-CI**

Les dispositifs d'observation et de suivi des milieux analysés dans le premier rapport national restent les mêmes. Cependant on a noté quelques progrès enregistrés au niveau par exemple de

l'UTA avec le démarrage du PAFAGE, de ROSELT avec l'acquisition du financement du projet SID.

A ceux-ci, s'ajoutent les institutions comme l' Université Abdou Moumouni de Niamey, l'INRAN et l'IRD qui développent des thématiques variées ayant trait à la lutte contre la désertification et au suivi de la dynamique des Ressources Naturelles.

## **DEUXIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD AU NIGER**

### **INTRODUCTION**

Le Niger, à l'instar des pays ayant ratifié la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD), a pris l'engagement de rédiger périodiquement un rapport national faisant

le point des progrès accomplis dans le cadre de sa mise en œuvre. Le présent rapport constitue le second de son genre que le Niger compte présenter à la sixième Conférence des Parties. Ce rapport a été rédigé conformément aux décisions 1/COP.5, 5/COP.2, 3/COP.5 et 10/COP.5, à la note explicative et au guide actualisé de rédaction élaborés par le Secrétariat de la Convention.

Il est à rappeler qu'il ne s'agit plus de revenir sur les résultats déjà annoncés lors du premier rapport national considéré comme capitalisé. Le présent rapport met surtout l'accent sur les évolutions observées depuis le premier rapport national.

Pour ce faire et afin d'avoir une idée de l'évolution globale des actions menées, un comité ad hoc composé de personnes ressources provenant des différentes catégories d'acteurs, a été mis en place. Ce comité, comme pour le premier rapport national, est appuyé par un consultant national recruté avec le concours du CILSS (sur financement de la CCD).

Grâce aux indications utiles apportées par le guide de rédaction des rapports nationaux et à la méthode participative et itérative adoptée, le comité a pu élaborer le rapport national qui s'articule autour de sept (7) principaux domaines retenus par la décision 11/CdP.1/COP.5 et 10/COP.5. Il s'agit de :

- Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable ;
- Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention ;
- Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action ;
- Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action national et de l'accord de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées ;
- Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour améliorer le climat économique, pour conserver les ressources naturelles, pour améliorer l'organisation institutionnelle, pour améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et pour surveiller et évaluer les effets de la sécheresse ;
- Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique reçues et requises, avec indication des besoins et de leur ordre de priorités ;
- Examen de repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci.

## **I. STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET/OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

De mai 1999, date d'élaboration de son premier rapport national, à nos jours la situation socioéconomique et environnementale du Niger n'a pas fondamentalement changé, notamment au plan des stratégies et priorités. Les progrès significatifs enregistrés sont liés à l'adoption du

PNEDD par le Gouvernement par Décret N° 2000-114 (bis)/PRN/PM du 21 avril 2000, de la Stratégie et du Plan d'Action sur la Diversité Biologique en mai 2000 et à celle du PAN-LCD/GRN en décembre 2000 en conseil des Ministres. Il convient aussi de noter que le Gouvernement s'efforce à créer les conditions favorables au démarrage effectif de la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN tenant compte du fait que la lutte contre la pauvreté et de surcroît contre les phénomènes de désertification et de sécheresses constitue encore l'une de ses plus grandes priorités.

Les deux tiers de la population, essentiellement rurale, connaissent encore une situation d'extrême pauvreté et de vulnérabilité chronique entretenues par les sécheresses cycliques et la désertification. Aussi, la question de restauration et de protection de l'environnement ainsi que celle de l'amélioration de la productivité des écosystèmes demeurent des sujets d'actualité. La dégradation du potentiel productif continue et devient de plus en plus accentuée et ce malgré la mise en œuvre des différents stratégies, plans et programmes nationaux. Pour cette raison le Gouvernement a laissé flexible le système de conception et d'adoption de ses cadres stratégiques en vue d'éventuelle réadaptation.

A partir d'avril 2001, le Niger a eu besoin d'un cadre stratégique de développement à moyen terme pour son économie. Ce cadre devrait être un document consensuel unique de référence qui fixe les orientations de développement et qui assure une plus grande efficacité des politiques et stratégies de croissance économique et sociale en vue de l'éradication durable de la pauvreté dans le pays.

Pour répondre à cette préoccupation le Gouvernement a entrepris l'élaboration de la Stratégie de Réduction de la pauvreté (SRP) qui sera le cadre unique de référence devant régir désormais les rapports du Niger avec ses partenaires au développement dans toute action de lutte contre la pauvreté.

Cependant, il a été rapidement relevé que le principal créneau de lutte contre la pauvreté au Niger, le développement du secteur rural, a été insuffisamment pris en compte dans la version finalisée de la SRP. Pour remédier à cette insuffisance le Gouvernement a lancé, avec l'appui des partenaires au développement, l'élaboration d'une Stratégie de Développement Rural (SDR). Cette stratégie a pour but de préciser et de renforcer la place du secteur rural dans la SRP. Elle vise également l'intégration cohérente de toutes les stratégies existantes ou en cours d'élaboration et une meilleure coordination des interventions dans le monde rural.

En effet, la SDR a été essentiellement fondée sur les orientations de la politique économique et environnementale du pays, lesquelles orientations établissent pour la plupart des liens entre la pauvreté et les phénomènes de désertification et de sécheresse.

Le PAN/LCD-GRN et bon nombre de documents cadres, plans et programmes répertoriés et ressortis dans le premier rapport du Niger ont servi de base au processus de la SDR. D'autres outils stratégiques, plans et programmes renfermant des priorités nationales et d'importantes mesures en matière de lutte contre la désertification et les sécheresses ont été utilisés dans l'exercice d'élaboration de la SDR. Entre autres on peut retenir :

- La stratégie de croissance agricole durable (décembre 1999) : elle est axée sur la gestion des ressources naturelles, la défense et la restauration des sols, la conservation des eaux et du sol, la protection de la flore et de la faune, l'adoption et l'application d'une législation foncière appropriée ;
- La stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire pour le Niger (SOSA) : élaborée en août 2000, cette stratégie intéresse particulièrement la gestion des ressources naturelles en ce qu'elle prévoit la préservation du capital productif, la mobilisation des eaux de ruissellement en vue de sécuriser les productions agricoles, l'amélioration durable des productions rurales ainsi que leur intensification et leur diversification ;
- Le schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger qui tient lieu de Programme Eau et Développement Durable, vise dans sa composante environnement l'amélioration et le maintien du potentiel productif à travers notamment la lutte anti-érosive et la protection contre les risques d'inondation, les ravinements et l'induration des terres sous forme de glacis ;
- La stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement : outre la lutte contre la dégradation des terres (80.000 ha sont perdus chaque année) cette stratégie envisage la promotion de l'irrigation privée à faible coût et avec maîtrise totale de l'eau en vue de mettre les producteurs à l'abri des aléas climatiques dans un contexte de durabilité et de respect strict de l'environnement ;
- La stratégie de développement de la production de la gomme arabique : vise une meilleure organisation des producteurs et des commerçants de la gomme arabique et l'élaboration des textes législatifs complémentaires sur la gestion communautaire ou privée des gommieres naturelles;
- La politique du Niger en matière de population : élaborée en 1992 pour faire face aux défis majeurs que pose la satisfaction des besoins fondamentaux de la population, la politique nationale de population a pour objectif de parvenir à une maîtrise de la croissance démographique et des flux migratoires, afin de les ajuster aux conditions d'un développement économique visant une amélioration qualitative substantielle des niveaux de vie notamment en milieu rural ;
- La stratégie nationale en communication environnementale: cette stratégie est en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en œuvre du Projet DAP/PNEDD ;
- Le document cadre de relance du secteur de l'élevage : adopté en conseil des Ministres en mars 2002 ce document prévoit la rationalisation de la gestion des ressources naturelles à travers un programme d'aménagement de l'espace pastoral et de renforcement de la sécurisation de la zone pastorale et l'élaboration d'un code pastoral ;
- Le programme national global de sécurité alimentaire (PNGSA) : il est en cours d'élaboration et doit servir de cadre de coordination de toutes les initiatives entrant dans le cadre de la réalisation de la sécurité alimentaire au Niger. Les aspects de production, de préservation et d'amélioration du capital productif constitueront les premier et deuxième volumes du programme. Le volet prévention et atténuation des crises alimentaires servira entre autres à minimiser les impacts négatifs desdites crises sur l'environnement en général et sur les ressources végétales en particulier. Le PNGSA apportera des améliorations à la SOSA, notamment sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire à savoir la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité de l'offre et les utilisations alimentaires. Il intégrera également les modifications apportées au Système d'Alerte

Précoce et de Gestion des Catastrophes qui est aujourd'hui scindé en deux structures différentes ;

- Le programme spécial du Président de la République qui prévoit entre 2000 et 2002 de traiter 2000 hectares de bassins versants et de former 1000 jeunes ruraux dont une partie importante va servir dans le cadre de la protection et la valorisation des ressources naturelles
- Le programme de traitement de koris le long du fleuve Niger, de Niamey à la frontière du Mali , soit 200 km environ (étude en cours de réalisation) ;
- Programme d'identification des sites aménageables dans le cadre de la mobilisation des eaux de ruissellement et de protection d'environ 400.000 ha de bassins versants dans sept (7) bassins hydrologiques du Niger .

Malgré le caractère prioritaire de la mise en œuvre des stratégies, plans et programmes ci-dessus, les autorités nigériennes n'ont pas pu mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'obtention d'un bon niveau d'exécution des actions programmées et donc des résultats assez significatifs. Cela découle de la situation économique et financière très difficile du pays et de l'importance des moyens à déployer. Cependant, le Niger s'efforce à optimiser les ressources disponibles et utilisables dans le cadre de la lutte contre la désertification. Par exemple au plan humain et scientifique il est recommandé aux projets de développement de prévoir dans leurs activités un volet recherche et à la communauté scientifique de contribuer effectivement à la réalisation de ce volet.

## **II. MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION**

### **2.1 Cadre institutionnel et son fonctionnement**

Créé par Décret N° 96-004 du 9 janvier 1996 du Premier Ministre et placé sous sa tutelle, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) a vu sa composition modifiée par Décret N° 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000 en vue de répondre à la préoccupation relative à une meilleure prise en compte de la communauté scientifique à l'instar de la société civile, dans les actions menées par l'ONC, de confier le pilotage de la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN au Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification et à une diversification des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi du PNEDD. Ce décret prévoit la composition du CNEDD à 2/3 des membres provenant de la société civile et crée à son article 8 une troisième vice-présidence attribuée à cette société civile. L'article 6 du même décret dispose que le CNEDD est désormais le point focal national de liaison pour toutes les conventions et tous les protocoles en matière d'environnement et de développement durable. Les ministères techniques jouent le rôle de points focaux techniques, chacun en ce qui le concerne.

Par contre les procédés de désignation des membres du conseil restent inchangés. Les membres provenant de la société civile sont toujours désignés démocratiquement au sein de leurs structures.



Les modalités de mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement de l'ONC sont également identiques à celles utilisées précédemment. Il en est de même pour les concertations des membres qui se tiennent de manière régulière à travers les réunions des commissions spécialisées et des comités mis en place.

Un autre fait majeur intervenu depuis l'élaboration du premier rapport du Niger est la création, le 05 janvier 2000, par le Gouvernement d'un Ministère à part entière chargé de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification. Ce Ministère qui représente l'une des institutions clé pour le CNEDD a pour attributions :

- La définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, de préservation de l'environnement et de la lutte contre la désertification ;
- L'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière des forêts, faune, pêche, de lutte contre la désertification et de préservation de l'environnement ;
- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de restauration et de développement de la forêt, la faune, la pêche, de préservation de l'environnement et de la lutte contre la désertification ;
- La promotion des aménagements forestiers, reboisement, et gestion de la faune et de la pêche ;
- La conception et la réalisation des programmes de lutte contre les pollutions et nuisances ;
- La coordination des activités et études d'impacts sur l'environnement ;
- La sensibilisation et l'encadrement des populations en matière de lutte contre la désertification et de protection de la forêt, de la faune et de la pêche ;
- La mise en œuvre des conventions et accords internationaux dans les secteurs auxquels le Niger a souscrit ;
- La tutelle technique sur les Etablissements publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'économie mixte relevant de son domaine de compétence ;
- La relation avec les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence en collaboration avec le Ministère chargé des Affaires Etrangères et de la coopération.

Le Ministère comprenait cinq directions dont trois techniques (la Direction de l'Environnement, la Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture et le Bureau d'Evaluation et des Etudes d'Impacts) et les deux autres d'appui (la Direction des Affaires Administratives et Financières et la Direction des Etudes et de la Programmation).

Cependant, ce Ministère n'a fonctionné sous cette forme que de janvier 2000 à septembre 2001. L'appellation actuelle est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification qui conserve les mêmes attributions en ce qui concerne le volet Environnement.

## **2.2 Coordination et harmonisation des interventions**

En matière de coordination et d'harmonisation des interventions il convient de signaler que l'élaboration de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger et de celle de développement

rural ont renforcé les mesures institutionnelles et organisationnelles mises en place à l'issue du processus PNEDD.

Relativement à la décentralisation de la coordination de la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN, un progrès a été enregistré avec l'installation de deux structures régionales du CNEDD à Zinder et à Tillabéry. Cela a été rendu possible grâce à l'appui apporté par le DAP/PNEDD et l'UNSO. Ce genre d'appui est encore nécessaire pour concrétiser les mesures de renforcement des structures existantes en matière de lutte contre la désertification, notamment les structures étatiques, les ONG, les Associations et le secteur privé tel que cela a été envisagé dans le précédent rapport national. Le CNEDD inscrit cette question de décentralisation parmi ses priorités et multiplie à cet effet les efforts pour mobiliser les moyens nécessaires au parachèvement de l'installation des structures régionales et sous régionales.

Au plan législatif et réglementaire les mesures de révision ou d'élaboration de nouveaux textes se poursuivent et le problème de vulgarisation de ces textes connaîtra bientôt un début de solution avec la conception et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication en matière de lutte contre la désertification et avec les possibilités qu'offrent les médias, notamment les radio régionales et les radio rurales installées dans plusieurs localités du pays.

Les commissions foncières mises en place dans de nombreuses collectivités serviront d'outils d'application cohérente du code rural.

### **III. PROCESSUS PARTICIPATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION**

Les deux dernières décennies ont été marquées par la révision et l'adoption des stratégies et textes réglementaires basées sur une approche intégrant la participation des populations dans la conception et la mise en œuvre des actions de lutte contre la désertification.

Cet état de fait s'explique par l'émergence de plus en plus remarquée des ONG de développement, des associations ou des groupes organisés de producteurs. L'émergence de ces groupes d'acteurs a influencé l'Etat à modifier son rôle et celui de ses démembrements en matière de lutte contre la désertification et ce, en faveur des processus de la décentralisation et de démocratisation.

Aujourd'hui, l'approche participative initiée depuis 1990 dans la mise en œuvre des programmes et projets de lutte contre la désertification en général se présente avec des résultats prometteurs principalement dans un contexte où décentralisation, responsabilisation des populations et participation au développement local étaient les maître-mots des hommes politiques.

C'est donc dans ce contexte plus marqué par la volonté de transfert des compétences de l'Etat aux populations et à la société civile que le processus participatif d'élaboration et de mise en œuvre des actions de lutte contre la désertification a vu le jour avec comme objectifs principaux :

\* un objectif de maîtrise locale du développement par la recherche et la création de conditions propres à susciter un développement à la base ou d'auto-promotion paysanne ;

\* un objectif de protection des ressources naturelles par la mise en oeuvre de modes d'exploitation rationnelle et conservatrice des ressources ;

\* un objectif économique de production par la sécurisation des systèmes de production. Les actions à engager pour réaliser cet objectif doivent concourir à accroître à court et à moyen terme les productions agricoles, animales, forestières, halieutiques ...

Cette réforme a été matérialisée par une plus grande responsabilisation de la population, notamment les femmes et les jeunes, qui constituent aujourd'hui le principal pilier de développement à la base. L'exemple du projet Keita en est une illustration .

L'élaboration des différentes stratégies et plans nationaux a été guidée par le souci de tenir compte de cette approche visant la consultation et la participation des populations dans le cadre de la lutte contre la désertification et les perspectives de la mise en oeuvre de la CCD. C'est le cas des textes et plans nationaux sectoriels comme le PAN-LCD/GRN, le Code forestier, le Code de l'eau, le Document Cadre de Relance du Secteur de l'Elevage, etc. qui ont vu la participation des principaux acteurs : Autorités administratives et coutumières, cadres techniques, associations et ONG de développement, les privés, les bailleurs de fonds, etc.

Il est aussi à noter qu'après la synthèse du document de la CCD, la société civile sous la conduite du Réseau International des ONGs sur la désertification (RIOD) l'a traduite dans deux langues locales : Haoussa et Zarma. Elle a été ensuite reproduite et vulgarisée sur l'ensemble du territoire national. Cependant, il y a lieu de noter que par faute de feed back, les résultats escomptés n'ont pas été à la hauteur des espérances de ceux qui l'ont entreprise car en ce moment, il n'existait pas véritablement de stratégie nationale de communication en la matière. Aujourd'hui, une étude pour l'élaboration d'une stratégie de communication dans le domaine de la lutte contre la désertification est en cours sous financement du PNUD à travers le DAP-PNEDD.

#### **IV. PROCESSUS CONSULTATIF A L'APPUI DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION ET DE L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LES PAYS DEVELOPPES PARTIES ET LES AUTRES ENTITES INTERESSEES**

##### **4.1.Degré de participation des partenaires internationaux**

Outre les mécanismes consultatifs soulignés dans le premier rapport national du Niger, on relève d'autres dispositifs institutionnels mis en place en vue de faciliter la concertation des partenaires internationaux et acteurs nationaux pour mener une lutte efficace contre la désertification au Niger. Il s'agit des commissions mixtes de coopération, les conférences de table ronde et des fora.

##### ***4.1.1. Mécanisme consultatif bilatéral***

Les commissions mixtes de coopération constituent le principal mécanisme consultatif mis en place par le Niger avec certains partenaires bilatéraux. De 1968 à 1998 le Niger a conclu 25 accords portant sur les commissions mixtes avec les pays amis et 3 consultations bilatérales qui jouent le même rôle que les commissions mixtes. Les accords signés relativement à la lutte contre la désertification avec la plupart des partenaires bilatéraux intéressés par cette question le sont à l'issue des travaux des commissions mixtes de coopération qui se tiennent en général tous les ans.

#### ***4.1.2. . Mécanisme consultatif multilatéral***

Le mécanisme consultatif multilatéral englobe les conférences de table ronde et les fora.

- Les conférences de table ronde

Elles visent à promouvoir la coopération au développement entre le Gouvernement du Niger et ses partenaires en matière d'aide grâce à l'instauration d'un dialogue continu portant sur les politiques, les stratégies et programmes économiques dont le PAN-LCD/GRN. Il n'a pas été établi un calendrier formel sur les conférences de table ronde et il faut rappeler que le premier cycle de ces conférences a été organisé depuis les mois de juin et juillet 1987 avec le concours du PNUD.

- Les tables rondes sectorielles

A ce niveau il faut retenir deux séries de consultations qui intéressent la lutte contre la désertification :

- ✓ Conférence des tables rondes sur la SRP qui comme on l'a vu intègre les stratégies sectorielles ;
- ✓ Consultation sur le secteur privé tenue en 2000 avec la BOAD et la France comme Chef de file ;
- ✓ Consultation sur le secteur eau, tenue en décembre 2000 avec la Suisse comme chef de file ;
- ✓ Consultation sur l'environnement et la lutte contre la désertification, prévue pour se tenir en 2002 avec l'Italie comme chef de file. Pour le moment on retient que l'Italie joue correctement son rôle au côté de PNUD dans l'organisation de cette table ronde sectorielle.

- Les fora

Les fora sont organisés généralement pour la validation de certains programmes ou projets qui requièrent la participation des partenaires ou pour l'examen d'un aspect relatif à la coopération avec des acteurs nationaux. On peut noter en l'espèce :

- ✓ Le forum de validation du PAN-LCD/GRN ;

- ✓ Le forum de validation du FNE;
- ✓ Le forum de validation du rapport national sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 en préparation de Rio+10;
- ✓ Le forum des ONG.

#### ***4.1.3. Les accords de partenariat***

Les accords de partenariat sont signés, ratifiés et appliqués dans le cadre de la coopération aussi bien bilatérale que multilatérale. Plusieurs accords relatifs à la lutte contre la désertification méritent d'être évoqués en dehors de ceux cités dans le premier rapport national du Niger. Ces différents accords sont examinés au chapitre VI, point 6.3 du présent rapport.

#### **4.2. Processus informel de consultation et d'harmonisation des actions entre pays partenaires**

Pour la mise en œuvre de la CCD comme d'ailleurs pour bien d'autres activités, les partenaires du pays continuent à se concerter d'une manière informelle avant de prendre certaines décisions, notamment celles relatives au financement. Ceux-ci ont par exemple fait preuve d'une excellente cohésion entre eux lors du déroulement du processus de l'élaboration de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Niger.

La circulation de l'information entre ces pays partenaires et le Secrétariat Exécutif du CNEDD se fait à travers des échanges de notes d'information et de rapports d'une part et de réunions techniques d'autre part.

La fréquence des réunions entre les partenaires de coopération et le Niger n'est pas encore déterminée. Mais il est heureux de constater la permanence de la disponibilité de ces partenaires. Aussi, avec l'installation au Niger du Représentant de l'Italie, chef de file, ces réunions seront régulières.

**V) MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES NATIONAUX D'ACTION, NOTAMMENT POUR AMELIORER LE CLIMAT ECONOMIQUE, POUR CONSERVER LES RESSOURCES NATURELLES, POUR AMELIORER L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PHENOMENE DE LA DESERTIFICATION ET POUR SURVEILLER ET EVALUER LES EFFETS DE LA SECHERESSE**

## **5.1 Diagnostic adéquat des expériences passées**

Comme annoncé dans le premier rapport national, les programmes d'actions nationaux visent tous l'amélioration des conditions de vie des populations notamment par la restauration des ressources naturelles. La mise en œuvre de ces programmes fait ressortir entre autres :

- une prise de conscience véritable du phénomène de désertification par les populations et de leur capacité à gérer certaines actions, ce qui n'empêche pas l'exploitation accrue des ressources naturelles par ces populations, du fait de leur pauvreté, en vue d'assurer leur survie. Aussi, comme ressorti dans le PAN/LCD-GRN, il se dégage aujourd'hui une large unanimité sur l'acuité des problèmes de la désertification et de dégradation des ressources naturelles. Le climat, la pression démographique et les modes d'exploitation du milieu constituent les facteurs déterminants de ces fléaux. La problématique majeure s'exprime à travers un certain nombre de contradictions ou paradoxes aux conséquences non négligeables sur le développement rural du pays dont la résolution s'avère impérative pour un développement socio-économique efficace et durable. Il s'agit de :

- la recherche d'une sécurité alimentaire dans un contexte de persistance des conditions climatiques défavorables ;
- la gestion rationnelle des ressources naturelles et la pression démographique sur ces ressources accompagnée de pratiques et modes d'exploitation peu respectueuses de l'environnement ;
- la lutte contre les effets de la sécheresse face à la récession économique que connaît le pays et l'état de pauvreté de la population ;
- la lutte contre la pauvreté du monde rural et le faible niveau des productions agro-sylvo-pastorales, principales sources de revenus des populations.

- une accentuation du phénomène de la désertification et de ses effets sur la vie des populations du pays ;

- et beaucoup de faiblesses au niveau du mécanisme national de financement des actions LCD et de la base de données sur la dégradation des ressources naturelles et la désertification

Une cellule de suivi-évaluation-capitalisation est créée au sein du SE/CNEDD. Cette cellule capitalise les acquis en matière de LCD/GRN en collaboration avec certaines structures telle la C/GRN, les projets de GRN, les ONGs.

## **5.2. Programmes, techniques et projets fonctionnels et intégrés pour combattre la Désertification**

Outre les projets déjà annoncés dans le premier rapport national et qui sont en cours d'exécution, on peut noter des progrès significatifs observés au cours de ces deux dernières années quant à la conception et la mise en œuvre des programmes et projets en vue d'une meilleure prise en compte des dispositions de la CCD dans les actions de lutte contre la désertification.

C'est ainsi que le Niger s'est doté de son Plan d'Action national de lutte contre la Désertification et de gestion des ressources naturelles ( PAN-LCD/GRN) adopté par le Gouvernement en Décembre 2000. De nouveaux projets s'ajoutent à la liste de ceux cités dans le premier rapport national et qui sont pris en compte dans la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN. Il s'agit des projets suivants :

- Projet d'appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation (ASAPI) sous financement de l'Union Européenne;
- Projet de mobilisation des eaux de ruissellement ( financement de la Banque Africaine de Développement);
- Projet d'aménagement des forêts naturelles (PAFN) sous financement de la Banque Africaine de Développement;
- Projet Energie Domestique, phase 2 sous financement de la Coopération Danoise;
- Programme d'actions communautaires (PAC) sous financement de la Banque Mondiale;
- Projet de Relance de la production et de commercialisation de la gomme arabique sous financement de la FAO;
- Programme sur les zones en marge du Désert (DMP) sous financement FEM;
- Projet de renforcement institutionnel du SE/CNEDD dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD /GRN sous financement de l'Italie;
- Projet Corps de jeunes pour la réhabilitation des terres et de l'Environnement au Niger sous financement du Secrétariat Exécutif de la CCD (fonds mobilisé auprès du Vénézuéla et de l'Italie), du PNUD et du Gouvernement nigérien.

Les actions nouvelles et les mesures prévues sont les mêmes que celles identifiées dans le premier rapport national. A celles-là, s'ajoutent des textes réglementaires relatifs à la LCD qui sont en voie de finalisation conformément aux recommandations de la loi cadre sur l'Environnement ( Cas du fonds national de l'environnement, textes complémentaires à la loi cadre sur l'environnement...)

## **VI. RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES AU TITRE DU BUDGET NATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET AIDE FINANCIERE ET COOPERATION TECHNIQUE RECUES ET REQUISES, AVEC INDICATION DES BESOINS ET DE LEUR ORDRE DE PRIORITE**

### **6.1 Mécanismes de financement arrêtés**

*Mesures pour faciliter aux acteurs locaux l'accès aux sources de financement existantes*

En plus des mesures citées dans le premier rapport national, il faut relever que le gouvernement du Niger a pris les mesures d'assainissement des finances publiques et celles d'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaire. Il s'agit :

- En ce qui concerne les finances publiques, de la mise en place d'un nouveau mécanisme du rythme de consommation des crédits de fonctionnement et du renforcement du suivi régulier de l'exécution budgétaire.
- De l'amélioration de la programmation et de la préparation budgétaires, les mesures prises sont :
  - la mise en place d'un cadre de dépense à moyen terme (CDMT) qui est un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques . Il définit le cadre dans lequel les ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la préparation et l'emploi de leurs ressources. Il s'agit en fait de mettre en place un système de répartition des ressources plus conformes aux priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles.
  - La modernisation des méthodes de préparation et de planification par la détermination des allocations budgétaires en fonction des critères économiques et financiers conformément au CDMT.
  - La rationalisation de l'exécution budgétaire à travers la simplification de la chaîne de dépenses, la réforme du marché public et la réforme de la fonction publique.
- De l'amélioration de la gestion budgétaire par la réforme de la procédure de la comptabilité publique et l'amélioration de la procédure de délégation de crédit.

Compte tenu de l'importance de la question de financement de la mise en œuvre de la SRP, le Gouvernement entend en outre s'appuyer sur le programme de réforme du secteur financier pour améliorer l'environnement dans lequel opèrent les institutions financières. En particulier, le Gouvernement va promouvoir le développement de la micro finance. A ce titre, il est prévu un audit approfondi des institutions de la micro finance en vue d'identifier les problèmes potentiels latents et les conditions de leur viabilité et de leur pérennisation.

Par ailleurs, le marché financier régional constitue un cadre approprié de mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'économie. C'est pourquoi le Gouvernement entend mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les opportunités offertes par ce marché communautaire aux fins d'amener les opérateurs économiques nationaux à y participer pleinement.

Par rapport aux ressources extérieures , la réalisation en fin 2002 dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, facilitera au gouvernement du Niger l'accès aux ressources. Il en est de même pour les acteurs locaux intervenant dans la lutte contre la désertification car le secteur du développement rural constitue l'un des points d'application de cette Initiative.

## **6.2 Financement requis et acquis**



- *Financement requis*

Pour la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN, le budget prévisionnel s'élève à 240 milliards de FCFA. Une consultation sectorielle devrait pouvoir statuer sur son financement à travers le financement global du PNEDD.

- *Financement acquis*

Sans compter les contributions intérieures et extérieures dans le cadre de l'élaboration du PNEDD en général et du PAN-LCD/GRN en particulier, la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN a bénéficié du financement :

- du PNUD à travers le DAP/PNEDD d'un montant de l'ordre de 4.378.142 \$U.S;
- de l'UNSO pour un montant de 80.000 \$ U.S;
- de l'Italie à travers le projet de Renforcement Institutionnel du SE/CNEDD dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN;
- du Secrétariat Exécutif de la CCD (fonds mobilisé auprès du Vénézuéla et de l'Italie), du PNUD et du Gouvernement nigérian à travers le Projet Corps des Jeunes pour la réhabilitation des terres et de l'environnement;
- du FEM à travers le Programme sur les zones en marge du Désert (DMP).

Toutefois, le programme d'investissement de l'Etat (PIE) pour la période 2001-2003 reflète la priorité accordée par le gouvernement au secteur du développement rural (LCD comprise) qui représente 23% contre 19% dans le PIE précédent. Au cours des années 2000 et 2001, l'Etat a investi au titre des campagnes dites de reboisement respectivement 800 millions de FCFA et 500 millions de FCFA pour appuyer l'exécution des actions de production des plants, de récupération des terres dégradées, de fixation de dunes et de reboisement.

Ce choix se justifie par la volonté du gouvernement d'investir dans la base productive et de faire de la lutte contre la désertification le pilier de la relance économique et de la lutte contre la pauvreté. Cet état de fait est aussi illustré par les inscriptions budgétaires au titre du développement rural qui s'élèvent à 96,465 milliards de FCFA pour la période 2001-2003 dont environ 30% concernent la lutte contre la désertification.

- *Ecart et contraintes*

Les écarts entre les financements requis et acquis sont énormes. Les contraintes qui limitent l'acquisition des financements peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- les difficultés de trésorerie de l'Etat
- l'absence de cadre unique de dialogue avec les partenaires au développement
- les procédures difficiles d'accès aux fonds de certains partenaires.

### **6.3 Coopération technique développée**

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, des accords d'assistance technique et de partenariat ont été signés et ratifiés par le Niger tant avec des pays africains et autres pays du Sud qu'avec des pays du Nord, mais aussi des organismes régionaux et internationaux spécialisés dans le domaine de la lutte contre la désertification. Il faut à ce niveau distinguer la coopération technique dans le cadre bilatéral d'une part, et dans le cadre multilatéral d'autre part.

S'agissant de la coopération technique bilatérale, outre les accords contenus dans le premier rapport national, il faut retenir :

- l'accord entre le Niger et l'Italie portant sur le Programme d'appui à la formation en aménagement et gestion de l'Environnement (PAFAGE) signé le 23 mai 2001 pour un montant d'à peu près de 400 millions de FCFA
- Suite aux consultations bilatérales nigéro-allemandes tenues en février 2002, l'Allemagne a décidé de renforcer sa présence dans les zones de Tahoua et Tillabéry
- Le Royaume du Maroc a prévu de dépêcher une importante mission pour relancer l'accord bilatéral sur la lutte contre la désertification. Cette mission, prévue du 20 mars au 04 avril 2002 a été reportée à une date ultérieure.

Sur le plan multilatéral, il faut citer :

- l'accord de financement multilatéral signé en 2001 entre la République du Niger, l'Italie et le Secrétariat exécutif de la CCD relatif à l'appui institutionnel au Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) portant sur 819.761.713 FCFA
- Signature du 9<sup>ème</sup> FED le 26 Mars 2002 entre l'Union Européenne et le Niger pour un montant de 233 milliards et pour le financement du secteur agricole (élevage, Environnement, Hydraulique). Il est à souligner que le 8<sup>ème</sup> FED a consacré 27% de l'enveloppe à l'Environnement et à la lutte contre la désertification.
- L'accord de crédit de développement d'un montant de 38,72 millions de dollars relatif à la promotion de l'irrigation privée approuvé le 19 Mars 2002 par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale.
- Le projet régional suivi-évaluation du PAN sous financement CILSS-OSS qui a permis au Niger de définir le minimum d'indicateurs d'impact et de suivi du PAN-LCD/GRN. Ces indicateurs sont entrain d'être testés par les projets intervenant dans le domaine de la LCD.
- L'accord de financement signé le 15 Septembre 2000 entre le Niger et la FAO portant sur l'appui à la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique d'un montant de 290.000 \$US.

La liste des accords ci-dessus n'est pas du tout exhaustive. Aussi, il faut se garder de l'interpréter de manière limitative tant il est vrai que beaucoup d'autres partenaires du Niger s'investissent dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la désertification.

## **VII. EXAMEN DES REPERES ET INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ACCOMPLIS ET EVALUATION DE CEUX-CI**

Les dispositifs d'observation et de suivi des milieux analysés dans le premier rapport national restent les mêmes. Cependant on a noté quelques progrès enregistrés au niveau par exemple de l'Unité Technique d'Appui (UTA) avec le démarrage du PAFAGE dont la finalité est la mise en route d'un système d'Information Environnemental National (SIEN) en vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur l'état et l'évolution des ressources naturelles et de l'Environnement au Niger.

Le PAFAGE jouera un rôle important dans le renforcement des capacités techniques d'intervention de la Direction de l'Environnement à travers l'utilisation d'instruments et de méthodologies d'analyse de données. Ces instruments serviront dans la production d'informations capables de décrire l'état de l'Environnement au Niger sur plusieurs échelles.

Dans le même cadre, il sera installé à Keita un observatoire de surveillance de l'Environnement en vue de :

- assurer la collecte des données sur le terrain et l'élaboration d'indicateurs appropriés selon les standards définis par le ROSELT
- assurer la diffusion des données et des informations dans le cadre du circuit ROSELT et d'autres utilisateurs potentiels nationaux et internationaux.

Les progrès enregistrés dans le cadre du suivi de l'état de l'Environnement sont également illustrés par l'acquisition du financement du projet Système d'Information sur la Désertification (SID) pour les observatoires ROSELT/Niger. De manière générale, les activités de ces observatoires s'articulent sur :

- le suivi écologique et agroécologique
- l'estimation du couvert végétal à travers la télédétection
- l'étude de la biodiversité fourragère et de sa vulnérabilité sur le terrain
- la collecte de données périodiques sur la pluie, l'évapotranspiration, l'hydrologie sur les koris et les barrages, la variation de l'indice d'aridité et de végétation et l'utilisation des terrains récupérés.

Aussi, la Cellule de Gestion des Ressources Naturelles a élaboré le projet de nomenclature pour la constitution de bases de données d'occupation des sols au Niger qui a été validé lors d'un atelier tenu en Avril 2001.

A ceux-ci, s'ajoutent les institutions comme l' Université Abdou Moumouni de Niamey, l'INRAN et l'IRD qui développent des thématiques variées ayant trait à la lutte contre la désertification et au suivi de la dynamique des RN:

#### **Université Abdou Moumouni de Niamey**

- Cartographie thématique et mesure d'érosion (infiltration, ruissellement, effets sur le ruissellement des différentes techniques dont le paillage et le zaï) dans les jachères de Bogodjotou
- Etude de techniques traditionnelles de récupération des terres sur la productivité des plages dégradées des jachères au Sahel
- Productivité inter annuelle des jachères courtes (5 ans) remises en cultures avec fumure ou non

- Caractérisation des peuplements ligneux et herbacés des jachères et des champs
- Dynamique de l'infiltration des eaux de pluies au cours de l'évolution d'une jachère et reconstitution des réserves en eau du sol
- Les relations agriculture-élevage dans les systèmes de production à jachère
- Caractérisation hydrique par la température de surfaces des sols dégradés mis en culture avec zaï et sous paillage après une jachère de 5 ans.

## **INRAN**

- Inventaire floristique des herbacées sur le plateau de Tanda (Gaya)
- Audit socio-écologique dans le cadre du projet de gestion des ressources naturelles
- Activités d'agroforesterie
- Gestion des sols et de l'Environnement des systèmes irrigués
- Activités du projet «lutte contre la désertification dans le Sahel »
- Intégration agriculture/élevage /GRN
- Sélection des variétés de mil, sorgho, niébé et maïs à cycle court.

## **IRD**

- Gestion et fonctions régionales des aires protégées. Il s'agit d'une analyse du processus de territorialisation en périphérie du parc national du W du Niger dans un contexte de densification du peuplement humain et pastoral
- Dynamique saisonnière de l'horizon superficiel des sols sableux cultivés au Niger sous l'action du vent, la pluie et de l'activité biologique. La thématique vise à mieux comprendre le fonctionnement actuel des sols cultivés pour être à même de prévenir leur évolution et de proposer des méthodes pour leur conservation
- Etude de la variabilité spatiale sur la zone d'un degré carré autour de Niamey. Cette étude vise à améliorer la connaissance des échanges continent-atmosphère sur un carré de 110 kms de côté.

Il convient également de signaler que des structures comme la Direction de la Météorologie Nationale et le Centre Africain de la météorologie appliquée au Développement contribuent aux efforts de la lutte contre la désertification à travers les mesures et les suivis des éléments du climat.

## **CONCLUSION**

En janvier 2002, le Gouvernement du Niger a adopté la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et placé par voie de conséquence la lutte contre la pauvreté au centre des stratégies, plans et programmes. Il ressort que la plupart de ces plans et programmes mettent en évidence les liens étroits entre la pauvreté et la désertification qui constitue aujourd'hui une préoccupation majeure pour les autorités nigériennes.

Le climat institutionnel créé (décentralisation de l'organe national de coordination, création de pré communes dans certaines localités, création des commissions foncières au niveau de plusieurs

collectivités) auquel s'ajoutent l'adaptation des textes réglementaires et l'élaboration de nouveaux sont favorables pour la mise en oeuvre efficace et durable des actions de lutte contre la désertification. Ces différents événements favorables renforcent la place de la société civile et des acteurs locaux dans la mise en oeuvre de la CCD.

Les populations locales, les ONGs et Associations, sont désormais responsables dans la mise en oeuvre des projets et opérations de LCD et ce, en faveur du processus de décentralisation ; les partenaires au développement n'apportant que leurs concours techniques et financiers.

Quant aux ressources financières prévues dans le cadre de la LCD dans le programme d'investissement de l'Etat, elles connaissent de plus en plus un accroissement significatif permettant ainsi le financement d'un volume important d'activités dans le cadre de la mise en oeuvre de la CCD.

Le Niger remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration du présent document en particulier le CILSS et le Secrétariat exécutif de la CCD.

### **Principaux documents consultés**

**EPSAT, HAPEX-SAHEL**, Vers une estimation des précipitations par satellite au Sahel, 1994 .

**Jean Louis Rajot**, Dynamique saisonnière de l'horizon superficiel des sols sableux cultivés en région sahélienne (Niger) sous l'action du vent, la pluie et de l'activité biologique, novembre 1997.

**Maxime Banoïn et al**, Etude de la problématique des jachères dans l'ouest nigérien, de 2000.

**Michel Benoit**, Statut et usage du sol en périphérie du Parc National du W du Niger, novembre 1997.

**Nations Unies, CCD**, Deuxième série de rapports sur la mise en œuvre de la convention, guide de rédaction des rapports nationaux et note explicative, décembre 2001, 48 p.

**République du Niger, Cabinet du Premier Ministre, Secrétariat exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable**, Premier Rapport National du Niger dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD, novembre 1999, 30 p.

**République du Niger, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement**, Stratégie de croissance agricole durable, décembre 1999, 14 p.

**République du Niger, Ministère du Développement Agricole, Institut National de la Recherche Agronomique du Niger**, Rapport d'activités 2001, 75 p.

**République du Niger, Ministère des Ressources Animales**, Document cadre de relance du secteur de l'élevage, novembre 2001, 115 p.

**République du Niger, Ministère des Ressources en Eau**, Schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, juillet 2000, 102 p.

**République du Niger**, Programme National Global de Sécurité Alimentaire, version provisoire, décembre 2001.

**République du Niger**, Stratégie de Développement Rural, document préliminaire, mars 2002, 80 p.

**République du Niger**, Stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement, juin 2000, 67 p.